

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 49
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_156_CC_21
Validation de la Charte « Collectivité bilingue » - Délibération po la Sharte biling kréol rényoné-fransé

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
05/10/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Mme Jacqueline APAYA - Mme Manon VINCELOT - M. Olivier HOARAU - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - M. Seeven RANGAMA-PETCHY procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Isabelle ERUDEL - Mme Virginie SALLE procuration à M. Kévin DAIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026 156 CC 21 : VALIDATION DE LA CHARTE « COLLECTIVITÉ BILINGUE » - DÉLIBÉRASYON PO LA SHARTE BILING KRÉOL RÉNYONÉ-FRANSÉ

Le Président de séance expose :

1/ Contexte – Pou Kosa ?

« Le premier instrument du génie d'un peuple, c'est sa langue ». (Stendhal)
« Lo promié zouti lo jéni in pèp, sé son lang ». (Stendhal)

Pour les Réunionnais, l'importance de la langue française, langue de la République, n'est pas à démontrer. Par contre, la promotion de notre langue régionale, notre créole réunionnais, requiert toute notre attention, et ce pour le respect de notre identité, pour la réussite de nos enfants qui sont avant tout créolophones — même si, pour ces derniers, comme pour tous les autres, la maîtrise de la langue française est incontournable.

Ainsi, le créole réunionnais constitue aujourd'hui un patrimoine vivant, partagé par la grande majorité de la population et profondément ancré dans les pratiques culturelles locales.

Une telle démarche permet :

- de reconnaître officiellement la réalité linguistique du territoire ;
- de renforcer l'accessibilité et la proximité du service public ;
- de valoriser le patrimoine culturel immatériel réunionnais ;
- de favoriser l'inclusion de tous les habitants dans la vie publique ;
- de soutenir la création artistique et les pratiques culturelles locales ;
- de contribuer à la transmission intergénérationnelle de la langue.

Lors d'un sondage IPSOS effectué en 2007, 83 % des personnes habitant notre île ont déclaré qu'il est important que notre créole continue d'être parlé. Lors d'un autre sondage SAGIS réalisé en 2021, 85 % des Réunionnais se prononcent pour le créole à l'école.

Le Territoire de l'Ouest a toujours pris en compte cet attachement profond que les Réunionnais ont pour leur langue, plus généralement pour leur culture, pour leur manière de vivre en terre réunionnaise. Ainsi, la politique linguistique du Territoire de l'Ouest œuvre en faveur de la reconnaissance du créole réunionnais pour un bilinguisme harmonieux français-créole réunionnais sur notre territoire.

Depuis plusieurs années, l'identité créole et sa langue sont valorisées à travers une traduction systématique en créole de nos expositions culturelles, les études menées par le Territoire de l'Ouest sur le patrimoine culturel immatériel, mais aussi à travers le soutien aux salles de diffusion, aux festivals (livr pèi, fonnkèr, contes...), au békali, qui participent à faire vivre la culture réunionnaise. Ces actions seront amplifiées à travers l'animation du label Pays d'art et d'histoire, obtenu en février 2026, qui prévoit naturellement de valoriser le créole comme élément fondamental de notre patrimoine culturel immatériel.

Cette réflexion aboutit aujourd'hui à la signature de la charte « collectivité bilingue », permettant de formaliser les actions déjà entreprises et de les amplifier dans les années à venir.

2/ Liste des actions proposées dans la Charte – Kosa la sharte i di fé

- Accueil du public possible dans les services de l'EPCI en créole ;
- Possibilité de communiquer oralement en réunionnais et en français lors des organes délibérants ;
- Utilisation des deux langues par les élus dans la communication orale publique ;
- Message bilingue sur le répondeur de l'EPCI ;
- Signalétique bilingue à l'intérieur des bâtiments du Territoire de l'Ouest ; Signalétique bilingue externe sur les bâtiments dépendants ;
- Marquage bilingue sur les véhicules et / ou le matériel de l'EPCI ;
- Affichage événementiel bilingue ;
- Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles organisées par le Territoire de l'Ouest ;
- Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations organisées en dehors du champ culturel par le Territoire de l'Ouest ;
- Cartes de visite bilingues ;
- Papier à en-tête bilingue ;
- Logo bilingue ;
- Volume significatif de langue créole de La Réunion dans le magazine et les supports de communication, sur le site Internet et les pages des réseaux sociaux de l'EPCI, tant à l'oral qu'à l'écrit, avec entre autres des poèmes, des chansons, des contes, des sirandanes, des proverbes, du vocabulaire ;
- Valorisation de la création réunionnaise, en particulier en langue créole de La Réunion, dans les lieux culturels dépendant du Territoire de l'Ouest ;
- Aide financière et/ou technique pour la valorisation et la diffusion du créole réunionnais.

List bann zakasyon lé possib :

1. Dann servis le Teritwar l'Wes, i reswa domoun an kréol kom an fransé ;
2. I donn le drwa koze an kréol rényoné kom an fransé dann rényon le Teritwar l'Wes ;
3. Bann zélu i ansèrv lo deu lang an piblik ;
4. Dési lo répondèr le Teritwar l'Wes, lo mèsaj lé biling ;
5. Sinialétik biling, dan bann batiman le Teritwar l'Wes , dan bann batiman i dépan le Teritwar l'Wes ;
6. Markaj biling dessi loto, kamion, matèryèl le Teritwar l'Wes ;
7. Bann lafish/ dokiman po anons sak i espas dan le Teritwar l'Wes, lé biling ;
8. Karton linvitasyon biling pou bann manifestasyon kiltirèl le Teritwar l'Wes i organiz ;
9. Karton linvitasyon biling pou bann manifestasyon lé pa kiltirèl le Teritwar l'Wes i organiz ;
10. Kart' vizit' biling pou bann zélu ;
11. Papié en-tête biling ;
12. Logo biling ;
13. In bon plas pou lé 2 lang d'si lo journal le Teritwar l'Wes, son bann supor kominikasyon, son site Internet, son bann rézo sosial ; ossi bien po sak lé oral ke po sak lé ékri ; èk fonnkèr, shanté, zistwar, sirandane, provèrb, vokabilèr, d'ot ankor ;
14. Dann muzé, médiatèk, bibliotèk, dan dot landrwa kiltirèl le Teritwar l'Wes i mèt' anlèr sak La Rényon i kréé, sirtou sak lé an lang kréol rényoné ;
15. I done in koudmin finansyé, téknik po valoriz et difuz lo kréol rényoné.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Économie Tourisme Culture du 14/09/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 08/09/2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER les termes de la Charte "Collectivité bilingue",**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la Charte de la collectivité bilingue.**

Pou sa minm, zordi, i demanm lo Tèritwar l'Wes :

- pran son désizion desi la Sharte Kominoté biling ;**
- done lo prezidan, sansa son reprézantan, lo drwa sine Sharte la.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président